



## MANIFESTATION SPORTIVE : TRIATHLON DU DAUPHINE

Date : 07 mai 2022

Lieu : Domaine du Lac de Champos

### REGLEMENT DE L'EPREUVE

Le règlement de l'épreuve est consultable sur le site internet du club à l'adresse suivante :

<http://www.trp-triathlon.fr>

Le chronométrage est assuré par puce électronique, fixée à la cheville gauche.

Les concurrents courent sous leur entière et propre responsabilité et déchargent l'organisation en cas d'accident corporel ou matériel, et de vol.

**Port du casque à coque rigide agréé obligatoire à vélo.**

**Cette année, les bonnets de natation ne sont pas fournis : nous demandons donc à chaque participant de prévoir son équipement.**

L'inscription engage l'athlète à se soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement. Application stricte de la réglementation sportive de la FFtri (disponible Sur [www.fftri.com](http://www.fftri.com)), respect du code de la route et drafting interdit sur la partie vélo.

**Tout Concurrent surpris en train de jeter le moindre déchet dans la nature sera sanctionné d'un carton Jaune « Stop & Go ».**

Clôture du retrait des dossards et des inscriptions 1 heure avant le départ de chaque course.

Inscription sur place majorée de 5 € dans la limite des places disponibles.

Un seul dossard fourni. La ceinture porte dossard est obligatoire.

**Présentation obligatoire de la licence 2022** pour les licenciés FFtri et d'une **pièce d'identité**.

Les personnes non-licenciées FFtri Compétition doivent présenter un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique du triathlon ou du sport en compétition datant de moins d'un an** à la date d'inscription et une pièce d'identité.

Le port de la combinaison est soumis à la réglementation 2022 de la FFtri :

Port interdit si température de l'eau >24,5°C

Port obligatoire si température de l'eau <16°C

Annulation de la natation si la température de l'eau est inférieure à 12°C (formats XS et S). Dans ce cas, la partie natation sera remplacée par une épreuve de course à pied (départ en ligne) et la durée totale de la course ne devra pas dépasser celle prévue par l'organisateur pour les épreuves de triathlon

Pour la Course à Pied, le dossard devra être porté devant et tenu par 3 points. Le dossard ne doit pas être plié ou découpé.